

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation du contrat de développement à intervenir avec le département des Hauts-de-Seine pour la période 2022-2024

Séance du 19 mai 2022

Convocation du 13 mai 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le treize mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, MM. Philippe Tastes, Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Sylvie Bléry-Touchet par Mme Florence Presson,
Mme Claire Vigneron par Mme Corinne Deleuze

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 19 mai 2022

OBJET : Approbation du contrat de développement à intervenir avec le département des Hauts-de-Seine pour la période 2022-2024

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 16 décembre 2011 approuvant le principe de la mise en œuvre du contrat de développement avec les communes qui souhaitent y souscrire,

Vu la délibération du Conseil départemental du 8 avril 2022 approuvant le contrat de développement Département-ville de Sceaux pour les années 2022 à 2024,

Considérant l'intérêt pour la Ville de s'inscrire dans ce dispositif contractuel,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby ; 4 abstentions : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard)

APPROUVE le contrat de développement entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Sceaux, pour la période 2022-2024, pour une participation de 3 485 500 € destinés à financer des opérations d'investissement et de 1 175 294 € destinés à financer des actions de fonctionnement sur trois ans.

AUTORISE le maire à signer le dit contrat ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Laurent